

ment, en magasins, prisons, salles d'audience et cazernes; et les revenus de leurs autres biens et possessions n'étant plus employés suivant les intentions pieuses et humaines du Roi de France et de ses sujets, qui en étoient les donateurs, ont été depuis la conquête absorbés par les Révérends peres du *Canada* pour leur soutien personnel, ou ont été par eux distribués en aumônes ou autres charités bienveillantes.

Que par le décès récent du Révérend Pere Casot, le dernier de cet Ordre dans cette Province, les biens et possessions des Jésuites sont aujourd'hui entre les mains de sa Majesté, qui, sans aucun doute, peut en disposer suivant son plaisir Royal.

Qu'en conséquence ses fidèles et loyaux sujets Canadiens supplient très humblement sa Majesté, d'approprier les dits biens, s'il n'en est pas déjà disposé, aux fins de l'éducation dans sa Province du *Bas Canada* en telle maniere que sa Majesté, dans sa sagesse Royale, le jugera à propos. Ou, si la Majesté en a déjà disposé, qu'il lui plaise gracieusement d'accorder et assigner quelque'autres biens, ou portions des terres non concédées de la Couronne, ou autres fonds, de fondation Royale, pour les objets de l'éducation et des sciences, ainsi que sa libéralité royale le dirigera.

Que c'est l'humble opinion des Représentants du peuple du *Canada*, convoqués dans le présent Parlement, qu'en ouvrant l'esprit de la jeunesse de cette Province, par une éducation libérale, ce sera le moyen le plus assuré de parvenir aux fins de cette constitution libre et généreuse qu'il a plu à sa Majesté en Parlement d'accorder si gracieusement à son peuple canadien. Plus ses sujets ici seront en état de juger des avantages résultants des faveurs inestimables qui leur sont conférées, plus ils admireront et seront attachés à ce système sage et incomparable d'ordre civil et politique, et de liberté, que les nations du monde regardent avec envie dans les Royaumes et pays qui sont sous la domination de sa Majesté. Cette combinaison de Gouvernement, qui est reconnue par un fameux Réformateur moderne, fournit à notre Gracieux Souverain, les moyens " de regner sur une nation libre dans la seule vue de " la rendre heureuse."

Mr. Planté a proposé en amendement à la motion, secondé par Mr. Papineau, qu'après le mot " que," dans la première ligne, tous les
 X. autres